



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2024-253

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Monsieur Guillaume SONNET, le 04 mai 2024, 17 rue Maréchal Foch, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le samedi 04 mai 2024 de 08h00 à 18h00 :

 Rue Maréchal Foch (4 emplacements situés au n°21)

Article 2 – Monsieur Guillaume SONNET <u>sera tenu de fournir</u>, installer et entretenir la pré-signalisation et la <u>signalisation</u> matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire de de de legatior

Conseiller Municipal dé

la[⊤]Sécurité Civile